

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 386

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° 259 de M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.